

## **ARTICLE 6 : SOINS PORTANT SUR L'APPAREIL DIGESTIF ET URINAIRE**

Irrigation colique dans les suites immédiates d'une stomie définitive incluant le pansement et la surveillance de l'évacuation avec un maximum de vingt séances, par séance	<b>AMI 4</b>
Dialyse péritonéale avec un maximum de quatre séances par jour, par séance	<b>AMI 4</b>

Dialyse péritonéale par cycleur :

Branchement ou débranchement, par séance	<b>AMI 4</b>
Organisation de la surveillance, par période de douze heures	<b>AMI 4</b>